



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le 15 septembre 2006

AIDE SOCIALE / SOZIALHILFE

Tél. 026 / 305 29 92
Fax 026 / 305 29 85
E-mail SASOC@fr.ch
Site www.fr.ch/sasoc

Chèques postaux 17 - 1539 - 1 (Serv. financier cant.)
Postcheckkonto

N° du dossier / Aktenheft Nr. L:/envoi trim./aide familiale.doc

Veuillez rappeler le numéro du dossier dans la réponse
Bitte, Aktennummer in der Antwort erwähnen

V/réf. - I/Ref.

Service social de la Basse-Veveyse
Madame Josiane Glauser
Case postale 24
1616 Attalens

Aide familiale: prise en charge ou non par le SSR dans le cadre de la LASoc

Madame,

J'ai pris connaissance avec une attention particulière de votre courrier du 17 mars 2006 au sujet de l'objet cité en référence et suis en mesure de vous répondre comme suit.

S'il est vrai que de nouvelles dispositions légales sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006 concernant l'aide et les soins à domicile, à savoir une loi du 8 septembre 2005, un règlement du 10 janvier 2006, et enfin une ordonnance du 13 juin 2006, l'arrêté du 2 avril 2001 fixant les tarifs de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile est quant à lui toujours en vigueur.

A l'art. 1 dudit arrêté il est fait référence à un revenu imposable pour fixer les tarifs horaire pour l'aide familiale à domicile.

Or, comme nous le savons, l'aide sociale par principe n'est pas imposable, induisant qu'il n'y a pas de revenus imposables permettant de déterminer une participation financière de l'intéressé, respectivement de l'aide sociale pour des prestations fournies dans le cadre de la loi sur l'aide et les soins à domicile à un bénéficiaire de l'aide sociale.

Par conséquent, il n'appartient pas à l'aide sociale d'entrer en matière pour de telles prestations. Elles restent à la charge du réseau de santé qui a fourni lesdites prestations.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, je vous transmets, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

François Mollard
Chef de service

Copie : Service de la santé publique, M. Patrice Zurich, chef de service